



COMMUNICATION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-05/12-04

L'an deux mille vingt-trois, le **Mardi 5 Décembre à 18 heures 30**, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 30 novembre 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (20) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. ENDERLIN François. DAVID-MESSILLIER Patrick. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. MEYNARD Delphine. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (2) : MASSONNET Christine (procuration à AGNELLI Eva). JAUME François (procuration à MICHELIER Valérie)

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

PROGRAMMATION CULTURELLE MUNICIPALE 2024
FIXATION DES TARIFS

Mme Froger-Droz, rapporteur, expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-29 ;

La vie culturelle à Caromb s'organise selon des modalités différentes, autour d'une programmation émanant de la ville et de propositions associatives et privées.

En soutenant financièrement certains projets, en mettant à disposition le matériel technique et les agents municipaux, en louant ou mettant à disposition ses espaces, elle permet qu'une vie culturelle de qualité se développe.

L'ensemble des modalités d'organisation des manifestations est formalisé par des conventions fixant les apports et les obligations de chacun des organisateurs, à partir de cahiers des charges éventuels et d'un état des lieux précis.

Afin d'étoffer sa propre programmation, la commune a recours également à des compagnies ou artistes par le biais de conventions ou contrats de prestations.

Il vous est ainsi proposé d'accueillir les spectacles suivants :

- Du 15 Janvier au 15 Février 2024 – Exposition – « Les avions et l'Aéropostale » par le Service Culture et Patrimoine de la Cove
 - o Exposition gratuite
 - o Prix des places proposé : Entrée libre

- Janvier 2024 – Scénographie pour la Commémoration du Crash de l'Aéropostale par l'Association « Des Bouches aux Oreilles » pour la Cie L'Abeïo
 - o Lieu : Médiathèque
 - o Samedi 20 Janvier - 11h00 – Tout public – Entrée libre sur réservation
 - o Jeudi 25 et Vendredi 26 janvier : séances scolaires
 - o Vendredi 26 janvier après-midi : Séniors de Caromb
 - o Devis de Prestation : 1 200 € net de TVA
 - o Prix des places proposé : Entrée libre

- Samedi 3 février 2024 – Lecture et Animation « La Malle aux Histoires » produit par la Médiathèque
 - o Lieu : Médiathèque
 - o Horaire : de 10h00 à 11h00
 - o Prix des places proposé : Entrée libre

- Dimanche 4 Février 2024 – Stage de provençal par Virginie Bigonnet
 - o Lieu : Médiathèque
 - o Horaire : de 9h00 à 18h00
 - o Devis de prestation : Gratuit
 - o Prix des places proposé : Entrée libre sur réservation

- Mardi 13 Février 2024 – Conférence « Frédéric Mistral et son œuvre » par Paul Peyre
 - o Lieu : Médiathèque
 - o Horaire : 18h30
 - o Prestation offerte à la commune par M. Peyre
 - o Prix des places proposé : Accès libre

- Du 15 Février au 15 mars 2024 – Exposition – « Art asiatique » dans le cadre du festival Vent d'Asie » - par Christine Fabregettes (sous confirmation)
 - o Lieu : Médiathèque
 - o Devis de défraiement : 60 €
 - o Prix des places proposé : Accès Libre

- Vendredi 16 Février 2024 – Atelier – La Linogravure par Clémence Pollet – Proposé par le Service Culture et Patrimoine de la Cove
 - o Lieu : Médiathèque
 - o Horaire : 17h30 à 19h30
 - o Prix des places proposé : Accès libre

- Samedi 17 Février 2024 – Musique – Chants de Frédéric Mistral interprétés par le groupe « Li Bouco Fino » - Association Ventoux Musique
 - o Lieu : Salle des Fêtes
 - o Horaire : 20h30
 - o Devis de prestation : 1 000 € TTC
 - o Prix des places proposé : tarif unique : 10 € - Gratuit pour les moins de 18 ans

- Samedi 24 Février 2024 – Formation – « Dessiner les mangas » par Nicolas Mathieu –
Proposé par le Service Culture et Patrimoine de la Cove
 - o Lieu : Médiathèque
 - o Horaire : 14h00 à 16h00
 - o Prix des places proposé : Accès libre

- Jeudi 7 mars 2024 – Animation – « La Ludothèque éphémère » - par l'équipe de la médiathèque et de l'ALSH
 - o Lieu : Médiathèque
 - o Horaire : Matin tout public – Après-midi : Centre de Loisirs

- Vendredi 8 mars 2024 – Théâtre – Les Fourberies de Scapin par le Trac de Beaumes de Venise
 - o Lieu : Salle des Fêtes
 - o Horaire : 20h30
 - o Devis de prestation : 1 200 € TTC
 - o Tarif unique : 10 € - Gratuit pour les moins de 18 ans

- Mercredi 13 Mars 2024 – Spectacle – Les 6 maisons de Lulu Baluchon – par la Cie Carlota tralala
 - o Lieu : Médiathèque
 - o Horaire : 16h30
 - o Contrat Guso pour 500 € net pour l'artiste + charges
 - o Accès libre sur réservation (de 3 à 8 ans)

- Mardi 19 Mars 2024 – Scène Ouverte – Le Printemps des Poètes – par la Cie l'Alchimistoire et la Fleur d'Ulysse
 - o Lieu : Médiathèque
 - o Horaire : 19h00
 - o Devis de défraiement : 2x50 €
 - o Accès libre sur réservation

- Vendredi 2 Août 2024 – Concert – Basilic Swing – dans le cadre du Festival Carombissimo
 - o Lieu : Place des Lombards
 - o Devis de prestation : 1 700 € TTC + VHR et technique
 - o Devis de Sonorisation : 600 € Net de taxes
 - o Accès libre

- Vendredi 30 Août 2024 – Pique-nique villageois – Musique Alan Flor
 - o Lieu : Complexe sportif Paul Sauvan
 - o Horaire : 20h00 à 22h00
 - o Devis de prestation : 550 €
 - o Prix des places proposé : Accès libre

La commune prendrait à sa charge les frais annexes éventuels : droits d'auteurs, hébergement, restauration.

Les billets seraient encaissés par la régie municipale des recettes fêtes et cérémonies.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré,**

DECIDE

- ▶ **D'ADOPTER** le principe de la programmation de ces spectacles, telle que précisée ci-dessus ;
- ▶ **D'AUTORISER** l'encaissement des recettes par la régie de recettes fêtes et cérémonies ;
- ▶ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les contrats, conventions ou documents y afférents ;
- ▶ **D'AUTORISER** Madame le Maire à prendre toutes décisions ou signer tous actes nécessaires à la poursuite de cette affaire.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 6 décembre 2023

Le Secrétaire de Séance

Eva AGNELLI



Le Maire,

Valérie MICHELIER

